



Etaient présents :

Collège public :

Pierre JAULIN (Pays Sud Charente), **Michel DUBREUIL** (CdC Pays de Chalais), **Jean-Pierre BARBOT** (CdC du Blanzacais), **Michel NAULEAU** (CdC Montmoreau), **Jean-Marie RIBEREAU** (CdC Aubeterre), **Alain RIVIERE** (Conseiller Général), **Joëlle JAULIN** (Lycée Professionnel Agricole), **Gaël PANNETIER** (SIAH de la Tude)

Collège privé :

Noémie PILLET (Pôle touristique du Sud Charente), **Benoît DELATTE** (C.C.I.), **Gérard DELETOILE** (Comité d'Animation de Baignes), **Denis RIGOU** (Charente Nature), **Christian BOURDIER** (Chambre d'Agriculture), **Jean-François RINEAU** (MFR du Sud Charente), **Odette PEREZ** (AAISC), **Mathieu DURAND** (Association des bouilleurs de cru)

Assistaient également :

Guy TARDIEU (Sous-Préfet de COGNAC), **Angélique CHASSELOUP** (DDAF de la Charente), **Nicole COUANON** (DRAAF), **Rachel GANDON** (Chargée de mission Europe Conseil Général), **Christelle ROY** (stagiaire mission Europe Conseil Général) et **Mickaël PASQUIER** (Animateur Programme Leader)

Le double quorum étant atteint, le Président du GAL ouvre la séance et donne lecture de l'ordre du jour :

1. Validation du compte rendu précédent (11 juin à Poullignac)
2. Modification des fiches actions
3. La maquette financière
4. Examen des dossiers complets

1. VALIDATION DU COMPTE RENDU PRECEDENT

Aucune remarque n'est effectuée, **le compte rendu est validé à l'unanimité**

2. PROPOSITION DE MODIFICATION DES FICHES ACTIONS

Pierre Jaulin informe les membres du Comité que la version 4 du Programme de Développement Rural Hexagonal (PDRH) a été adoptée le 25 mai par la commission européenne. Elle comporte des modifications, notamment sur les taux d'intervention que le GAL peut prendre en compte.

Le circuit : Le Comité de programmation valide les modifications et les fait remonter à la DDAF puis à la DRAAF qui en prendra acte. Selon les modifications, il y a lieu ou non de prendre un avenant. Le Président propose donc de saisir cette opportunité et présente les modifications suivantes :

Fiche 5 : Développer l'attractivité touristique du Sud Charente (Dispositif 311)

Les modifications proposées :

- ↪ Changement du titre car c'est le même que pour la fiche 7
Proposition : Développer l'agri tourisme en Sud Charente
- ↪ Enlever le taux minimum de 30 %
- ↪ Utiliser le règlement du PDRH pour cette fiche : Permet de mettre du FEADER dans des opérations se déroulant sur des communes ayant plus de 3 500 hab.
- ↪ Rajouter deux labels qualité : fleur de soleil et accueil paysan
- ↪ Enlever dans les dépenses éligibles : structure de travail (carrière, rond de longe)

Noémie PILLET propose de rajouter le label « tourisme et handicap ».
Ce label est déjà pris en compte par le CG et la Région

➔ **Les modifications proposées sont validées à l'unanimité**

Fiche 7 : Développer l'attractivité touristique du Sud Charente (Dispositif 313)

Les modifications proposées :

- ↪ Passer la fiche sous le règlement du PDRH (pour aider les campings et hôtels et gîtes de groupes dans des communes de plus de 3 500 hab.)
- ↪ Rajouter deux labels qualité : fleur de soleil et accueil paysan

➔ **Les modifications proposées sont validées à l'unanimité**

Fiche 9 : Préserver notre patrimoine naturel (Dispositif 323 D2)

Les modifications proposées :

- ↪ Enlever le taux minimum de 40 %
- ↪ Repréciser que cette fiche vise le PDRH

➔ **Les modifications proposées sont validées à l'unanimité**

Fiche 10 : Favoriser une culture de médiations et d'échanges (Dispositif 323 E)

Les modifications proposées :

- ↪ Enlever le taux minimum de 40 %
- ↪ Faire passer le taux maximum d'aides publiques pour les privés de 80 à 100 %
- ↪ Rajouter pour l'intensité de l'aide les sommes validées par le dernier comité :
 - maximum de 10 000 € pour les saisons culturelles
 - maximum de 7 500 € pour les résidences d'artistes
 - maximum de 5 000 € pour les autres manifestations
 - soutien à 2 manifestations par an ayant le label éco festival
 - Possibilité d'un bonus écologique d'un montant maximum de 3 000 € pour les manifestations ayant le label éco festival
- ↪ Les manifestations seront sélectionnées par appel à projet
Date de dépôt des dossiers : 1er février
Comité de sélection : Fin mars, début avril (validation définitive quand dossier complet)

Jean-Pierre BARBOT fait remarquer que le principe de dégressivité encourage la création de nouvelles manifestations et qu'il ne faut pas oublier de conforter celles déjà existantes.
Angélique CHASSELOUP précise que ce sera au GAL de fixer les règles de la dégressivité et que ce principe ne s'applique que pour les manifestations reproduisant la même chose tous les ans. En cas d'innovation, le GAL n'est pas obligé d'appliquer ce principe.

➔ Les modifications proposées sont validées à l'unanimité

Fiche 12 : Améliorer la compétitivité économique de la forêt (Dispositif 341 A)

Les modifications proposées :

➔ Ajouter le Syndicat Mixte du Pays comme bénéficiaire

➔ La modification proposée est validée à l'unanimité

3. Maquette financière

L'animateur du GAL présente la maquette financière du programme :

Lors du dernier comité, 7 dossiers ont été validés sur 8 présentés, soit un montant de subvention de 116 947.80 €. Ce qui correspond à 7.7 % de l'enveloppe globale et 38 % de l'enveloppe annuelle.

2 fiches actions en surconsommation : la n°10 sur la culture et la fiche action animation du GAL du fait de la charte forestière.

4. Examen des dossiers complets

- **Benjamin HOVARD : Création d'un atelier de boulangerie biologique**

Dispositif leader sollicité : Fiche 2 « Développer la vente directe à la ferme » (121 C4)

Ligne sollicitée : investissement relatifs à la création ou rénovation d'atelier de transformation, conditionnement, de fabrication d'aliments à la ferme à destination humaine.

Intensité de l'aide : taux maximum d'aide de 40 % (30 % + 10 % JA)

Monsieur HOVARD est installé sur une exploitation céréalière et maraîchère biologique de 10 ha à Montboyer.

Il souhaite diversifier ses activités par la création d'un atelier de boulangerie biologique.

Les dépenses sont l'acquisition d'un four mobile, de matériel et l'aménagement d'un parking.

M. HOVARD a bénéficié d'un prêt du Comité Local d'Épargne pour les jeunes de 3 000 €.

Le montant des dépenses éligibles est de 10 263.46 €. Le taux maximum d'aides publiques est de 40 %. L'aide sollicitée est donc de 2 257.96 €, soit 55 % des dépenses publiques

Avis service instructeur : Avis réglementaire favorable

Le Comité de programmation valide à l'unanimité cette opération et décide d'attribuer une subvention de 2 257.96 €.

- **EARL de Font Claire : Création d'un magasin de vente directe**

Dispositif leader sollicité : Fiche 5 « Développer l'attractivité touristique du Sud Charente » (311)

Ligne sollicitée : Travaux d'aménagement des locaux de vente directe

Intensité de l'aide : taux maximum d'aide publique de 60 %

Monsieur BORDEAU Stéphane est installé en maraîchage à PERIGNAC. Il produit sur une surface de 3 ha et ½ (dont 1 ha de serre) des légumes, plants de légumes et fleurs à massif. Il emploie 5 salariés. Sa production est commercialisée en majorité en vente directe sur les marchés et un peu sur son exploitation.

Il souhaite développer son activité de vente sur son exploitation en aménageant un local. Il proposera ses productions et celles d'exploitations voisines.

Les dépenses représentent les frais d'aménagement du local de vente, du parking et l'acquisition d'une caisse enregistreuse, soit 21 750 €.

Le montant des aides publiques est plafonné à 60 %. Cette opération étant supérieur à 20 000 €, c'est le programme leader qui écriète sa subvention et donne donc la différence pour arriver au taux maximum d'aide publique, soit une somme de 2 275 €.

Avis service instructeur : Favorable.

Le Comité de programmation valide à l'unanimité cette opération et décide d'attribuer une subvention de 2 275 €.

- **Pays Sud Charente : Programme de valorisation des édifices romans**

Dispositif leader sollicité : Fiche 7 « Développer l'attractivité touristique du Sud Charente » (313)

Ligne sollicitée : Le circuit « art roman » : aménagement intérieur, extérieur, signalisation, action de communication

Intensité de l'aide : taux maximum d'aide de 100 %

Le Pays Sud Charente est engagé depuis plusieurs années dans la valorisation des édifices romans. En 2008, l'agence AVEC, spécialisée dans la valorisation des entreprises culturelles a mené une étude afin de proposer à l'ensemble des partenaires du territoire du Sud Charente, un programme d'actions.

Le programme d'actions pour 2009 :

- élaboration et signature de la charte d'engagement
- les outils de communication :
 - o réalisation d'un document de présentation des édifices.
 - o Une carte des édifices : document d'appel, cette carte a pour but de valoriser le patrimoine roman avec une mise en valeur spécifique des 8 sites phares
 - o Un programme d'animations : 25 animations seront proposées sur le territoire pendant la saison estivale.

Les dépenses éligibles sont donc les animations et les documents de présentations des édifices et de communication.

Le montant éligible est de 21 700 €. L'aide leader sollicitée est de 55 % de la dépense publique soit 11 522.50 €.

Avis service instructeur : Favorable.

Le Comité de programmation valide à l'unanimité cette opération et décide d'attribuer une subvention de 11 522.50 €.

- **Association des Métiers d'art : Salon des Métiers d'art**

Dispositif leader sollicité : Fiche 7 « Développer l'attractivité touristique du Sud Charente » (313)

Ligne sollicitée : Action de promotions collectives (guides, sentiers, manifestations) pour l'artisanat d'art

Intensité de l'aide : Taux maximum d'aide de 80 %

Depuis 2 ans, l'exposition du centre des Métiers d'art se déroule dans le cloître de Chalais en lieu et place du château des Talleyrand Périgord.

L'exposition regroupe en moyenne une trentaine d'artisans d'art de la région (tous inscrits au répertoire de la Chambre des Métiers).

Cette manifestation se déroulera du 18 juillet au 23 août.

Le montant des dépenses est de 9 100 €. En retirant les recettes, le montant éligible est de 3 100 €. L'aide leader sollicitée est le montant maximum de 55 % de la dépense publique soit 1 222.22 €

Avis service instructeur : Favorable sous réserve que le bénéficiaire présente les pièces complémentaires (devis, statut)

Le Comité de programmation valide à l'unanimité cette opération et décide d'attribuer une subvention de 1 222.22 €.

- **CdC 3B, Aménagement des équipements culturels communautaires**

Dispositif leader sollicité : Fiche 10 « Favoriser une culture de médiations et d'échanges »

Ligne sollicitée : les opérations d'aménagement intérieur de lieux culturels accueillant du public.

Ex Maine Giraud, Espinoa, Château de Barbezieux, église souterraine

Intensité de l'aide : Taux maximum d'aide de 100 %

Ce projet concerne l'aménagement de certaines salles du château de Barbezieux et de l'Espinoa à Baignes.

Le montant des travaux présentés est de 24 992 €. Ne sont éligibles au programme leader que les équipements des lieux. Les travaux de restauration sur le bâtiment ne sont pas éligibles.

Le montant retenu est donc de 16 150.17 €. L'aide sollicitée est de 8 882.59 €, soit 55 % de la dépense éligible.

Avis service instructeur : Favorable sous réserve que le maître d'ouvrage présente des devis ou un estimatif des dépenses clair et complet.

Le Comité de programmation valide à l'unanimité cette opération et décide d'attribuer une subvention de 8 882.59 €.

- CdC Montmoreau : Programmation culturelle 2009

Dispositif leader sollicité : Fiche 10 « Favoriser une culture de médiations et d'échanges » (323 E)

Ligne sollicitée : Les saisons culturelles à l'échelle communautaire

Intensité de l'aide : Taux maximum d'aide de 100 % dans la limite d'une subvention maximum de 10 000 €
Possibilité de bonus écologique de 3 000 €

La Communauté de communes du Montmorélien a mis sur pied une programmation pour l'année 2009 qui se compose de la manière suivante :

- festival jeune public « les Gaminades » : 6 et 7 juin 2009
- opération décentralisée de Musiques Métisses : vendredi 16 mai à Salles Lavalette
- une journée à l'attention de la petite enfance : prévue en fin d'année (date à confirmer)

La CdC a obtenu le label « éco festival » de la Région

Le montant des dépenses éligibles est de 37 545 € sur 38 745 € de présentés.

L'aide sollicitée est de 11 500 € : plafond de 10 000 € plus la moitié de la somme du bonus écologique car la CdC a obtenu le label éco festival de la région.

Un accord de principe avait été accordé lors du dernier comité.

Avis service instructeur : Favorable sous réserve que les financements région et CG soient validés lors des CP du 6 et 10 juillet. De plus l'aide devra être dégressive afin de garder le caractère innovant à l'action, et de conserver un effet levier de leader particulièrement mis en avant par la commission.

Monsieur Nauleau, représentant la Communauté de communes ne participe pas au débat et au vote sur ce projet.

Le Comité de programmation valide à l'unanimité cette opération et décide d'attribuer une subvention de 11 500 €.

- Association Respire, Respire Jazz festival

Dispositif leader sollicité : Fiche 10 « favoriser une culture de médiations et d'échanges » (323 E)

Ligne sollicitée : Soutien aux manifestations s'engageant dans la charte éco festival de la Région Poitou-Charentes et du Pays dans le cadre du CLIC.

Intensité de l'aide : taux maximum d'aide de 80 % dans la limite d'une subvention maximum de 5 000 €

1^{ière} édition de cette manifestation musicale annuelle consacrée au Jazz et aux musiques improvisées dans un site naturel.

Le lieu : Ferme de la Vélonde au lieu dit le « Chicaud » à St Amand de Montmoreau chez M. CHENEL, maraîcher en agriculture biologique.

La date : 3, 4 et 5 juillet 2009

L'association a obtenu le label « éco festival » de la région.

Un accord de principe a été donné, lors du dernier comité de programmation pour une somme de 5 000 €.

Le montant des dépenses éligibles est de 33 826.93 € (moins les 6000 € de recettes billetterie). L'aide sollicitée est plafonnée à 5 000 €.

Avis service instructeur : Avis réglementaire favorable sous réserve de l'accord des financements de la région et du CG lors des CP du 6 et 10 juillet.
Même remarque sur la dégressivité de l'aide.

Le Comité de programmation valide à l'unanimité cette opération et décide d'attribuer une subvention de 5 000 €.

- **Association Champ-Bouletout, Festival Belzagot Circus**

Dispositif leader sollicité : Fiche 10 « favoriser une culture de médiations et d'échanges »

Ligne sollicitée : Soutien aux manifestations s'engageant dans la charte éco festival de la Région Poitou-Charentes et du Pays dans le cadre du CLIC.

Intensité de l'aide : taux maximum d'aide de 80 % dans la limite d'une subvention maximum de 5 000 €

Festival de cirque et spectacle de rue se déroulant sur une journée (22 août 2009) sur la commune de St Laurent de Belzagot. Il s'agit de la 2^{ème} édition.

L'association a obtenu le label « écofestival » de la Région Poitou-Charentes.

Le montant des dépenses éligibles, recettes déduites, est de 25 388 €.

L'aide leader sollicitée est plafonnée à 5 000 €.

Dossier qui a reçu un accord de principe favorable lors du dernier CP

Avis service instructeur : Favorable

Le Comité de programmation valide à l'unanimité cette opération et décide d'attribuer une subvention de 5 000 €.

- **Comité d'Animation culturel de Barbezieux, Concours de guitare Robert Vidal**

Dispositif leader sollicité : Fiche 10 « favoriser une culture de médiations et d'échanges »

Code dispositif : 323 E « Conservation et mise en valeur du patrimoine culturel »

Ligne sollicitée : Les évènementiels d'ampleur « Pays » valorisant le patrimoine local : art roman, les paysages, les ressources naturelles (bois et argile).

Intensité de l'aide : taux maximum d'aide de 80 % dans la limite d'une subvention maximum de 5 000 €. Possibilité de cumuler pour les manifestations se déroulant tous les deux ans.

Le CAC de Barbezieux a repris l'organisation du concours de guitare, porté auparavant par l'association ODECA. Ce concours sera accompagné par des concerts. Il se déroulera du jeudi 12 au samedi 14 novembre et sera présidé par Léo Brouwer.

Il est organisé désormais tous les deux ans.

Le montant des dépenses éligibles est de 53 800 €. L'aide sollicitée est de 10 000 € (2 X 5 000 €).

Cette opération a reçu un avis de principe défavorable lors du dernier comité de programmation car le dossier ne semblait pas éligible sur la ligne « les évènementiels d'ampleur Pays valorisant le patrimoine local : art roman, les paysages, les ressources naturelles ».

Avis réglementaire favorable sous réserve de l'accord de financement de la Région (CP du 6/07)

Monsieur le Sous Préfet précise qu'il est intervenu personnellement pour soutenir cette opération car il est important d'aider les projets importants et attractifs pour le territoire. La réflexion du Comité de Programmation sur ce projet doit porter sur son intérêt et passer outre les problèmes rencontrés avec l'association lors de la première édition.

La reprise en main au niveau local témoigne de cette volonté de changement. Il souligne également la qualité et la notoriété des membres du jury.

L'animateur du programme rappelle ensuite l'historique du 1^{er} dossier (contrôle, reversement de subvention jamais remboursé...)

Monsieur le Sous Préfet quitte ensuite la séance et laisse les membres du Comité de programmation débattre sur cette opération.

Un débat s'installe autour de ce projet :

Certains s'interrogent sur l'impact de ce projet et son côté trop élitiste.

Un membre du GAL propose de ne pas attribuer l'ensemble de la somme demandée.

D'autres soulignent la notoriété offerte par le concours pour la ville et apprécient le changement de maîtrise d'ouvrage.

Toutefois, il apparaît aux yeux de tous que ce projet ne rentre dans aucune ligne du programme : ce n'est pas une saison culturelle, ni une résidence d'artiste ni une manifestation valorisant le patrimoine local.

Il est donc décidé de donner un avis défavorable à cette opération dans l'état actuel. Elle pourra être soutenue par la suite si elle entre dans les actions éligibles du programme.

- Commune de Pérignac, Restauration du tableau « Le Christ en croix »

Dispositif leader sollicité : Fiche 10 « Favoriser une culture de médiations et d'échanges » (323 E)

Ligne sollicitée : « Restauration et mise en valeur du patrimoine culturel (fresque, tableaux, retable...) situé à l'intérieur des édifices culturels référencés dans le cadre du circuit « art roman » »

Intensité de l'aide : Taux maximum d'aide de 100 % dans la limite d'une subvention maximum de 8 000 €

L'état catastrophique du tableau « Le Christ en Croix », datant de 1 824 représentant la crucifixion peint par Nicollet, nécessite d'urgence d'être restauré. La DRAC en a informé la mairie en mai 2009.

La commune de PERIGNAC a signé la charte d'engagement du Pays Sud Charente et organise cette été une manifestation dans le cadre des animations autour de l'art roman. Elle est donc éligible à cette mesure. L'aide sollicitée est de 30 %, soit 6 583.44 €

Avis réglementaire favorable sous réserve de transmission d'une délibération de la commune sollicitant le programme leader et le plan de financement.

Le Comité de programmation valide à l'unanimité cette opération et décide d'attribuer une subvention de 6 583.44 €.

- Syndicat Mixte du Pays, Charte forestière de territoire

Dispositif leader sollicité : Fiche 13 « Animation, gestion et évaluation du programme Leader »

Code dispositif : 431 « Fonctionnement du GAL »

Ligne sollicitée : Réalisation d'une charte forestière

Intensité de l'aide : taux maximum d'aide de 100 %

Le Sud Charente a une vocation forestière très marquée avec 25 000 ha, soit un taux de boisement moyen de 25 %. Les élus du Sud Charente ont souhaité réaliser une charte forestière de territoire.

Ce document cadre permettra de :

- établir un diagnostic, poser des enjeux et les hiérarchiser, définir des objectifs,
- déboucher sur un programme d'actions pour atteindre les objectifs fixés,
- mobiliser des financements prioritaires.

En complément du diagnostic de la charte le Pays a souhaité mobiliser l'association pour la mise en valeur des forêts du Sud Charente pour réaliser une étude pour la connaissance et la valorisation du massif forestier de la Double. Cette charte forestière est une première au niveau régional.

Le coût total des 2 études est de 74 464.40 €. L'aide leader sollicitée est de 37 232.20 €.

Avis favorable quant à la programmation leader.

Le Comité de programmation valide à l'unanimité cette opération et décide d'attribuer une subvention de 37 232.20 €.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président du GAL lève la séance.